

Une organisation d'un côté, des projets de l'autre

La Régie et un projet d'énergie sont deux choses distinctes. Le promoteur conçoit son projet et répond aux questions qui le concernent. La Régie décide de la participation financière du milieu, et veille aux intérêts du territoire dans les projets où elle s'engage.

Ce que fait la régie

01

Investir

Elle investit l'argent des municipalités membres dans un projet d'énergie renouvelable et fixe les conditions de sa participation financière.

02

Signaler

Sa participation financière lui donne une place dans le projet, où elle suit son évolution et défend les intérêts du milieu.

03

Redistribuer

Les retombées de sa participation financière sont réparties entre les municipalités membres et reviennent au territoire.

Pourquoi les municipalités l'ont créée

01

Pour décider ici

Le territoire se donne les moyens de participer financièrement aux projets qui se réalisent chez lui, avec une voix à la table.

02

Pour que les revenus servent le monde d'ici

La participation financière vise des revenus qui restent sur le territoire et qui soutiennent la vie des gens qui y vivent. La Régie investit maintenant afin d'avoir accès demain aux retombées qui serviront au développement de nos milieux de vie pour le bien commun.

03

Pour que des personnes spécialisées portent la décision

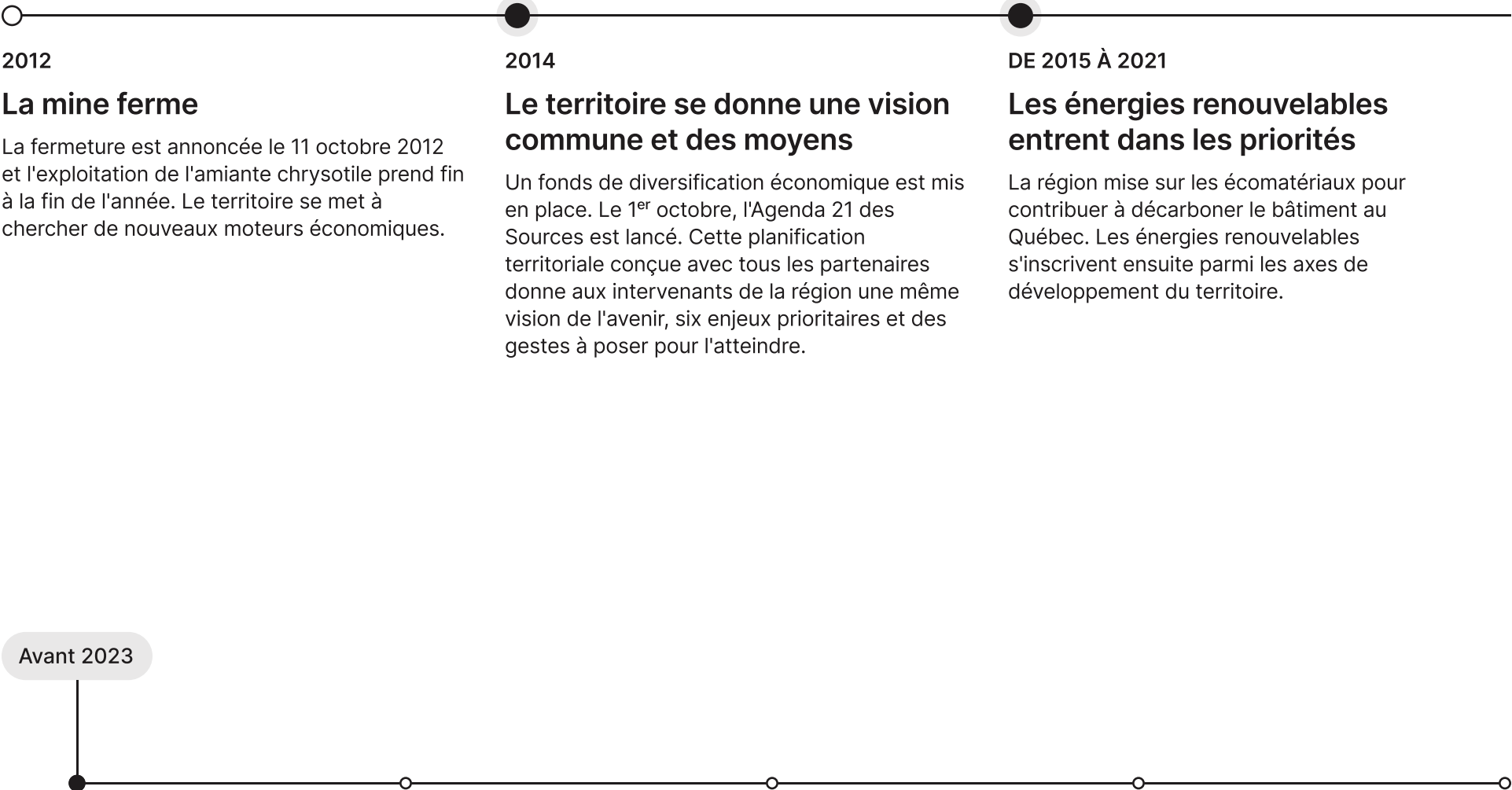
La décision d'investir repose sur des personnes formées et outillées spécifiquement pour ce rôle et ses responsabilités. La décision d'accueillir un projet et la décision d'y investir appartiennent à des organisations différentes. La Régie se concentre sur la décision d'investissement.

Un territoire qui a déjà choisi de se transformer

L'idée d'une organisation municipale de l'énergie arrive dans un milieu qui réfléchit à son développement depuis vingt-cinq ans.



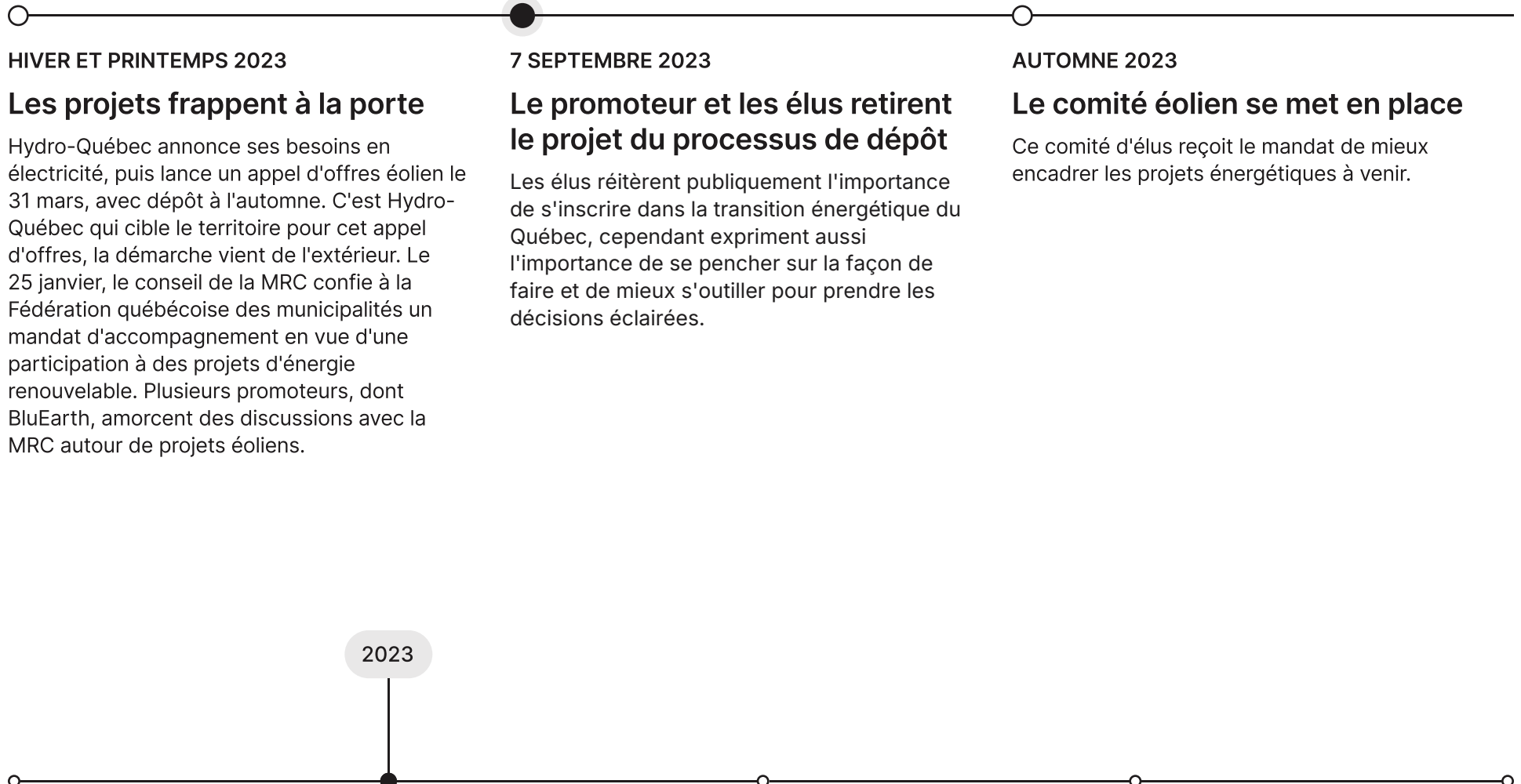
Avant 2023



2023

Un premier appel de projet ouvre, et le milieu choisit d'attendre

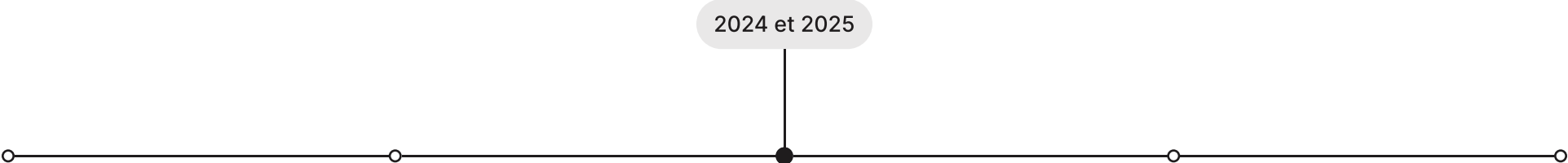
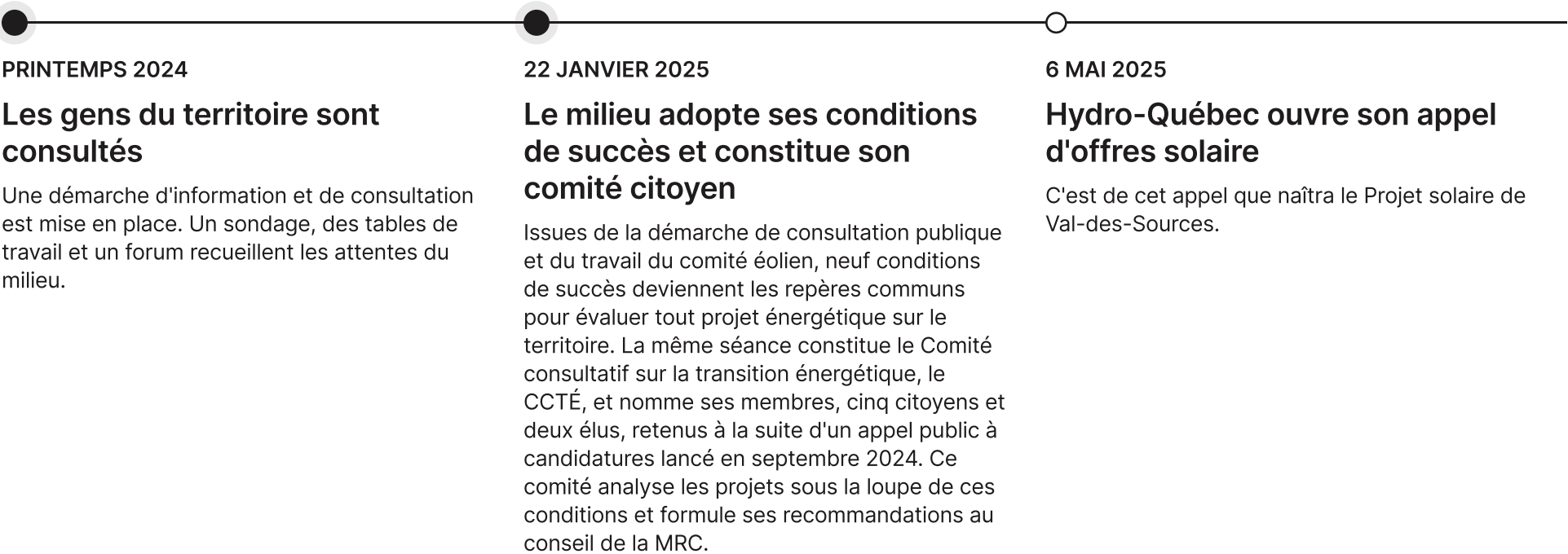
Le premier appel d'offres éolien ouvre avec un délai serré. Les élus prennent la décision de reporter pour mieux accompagner le territoire.

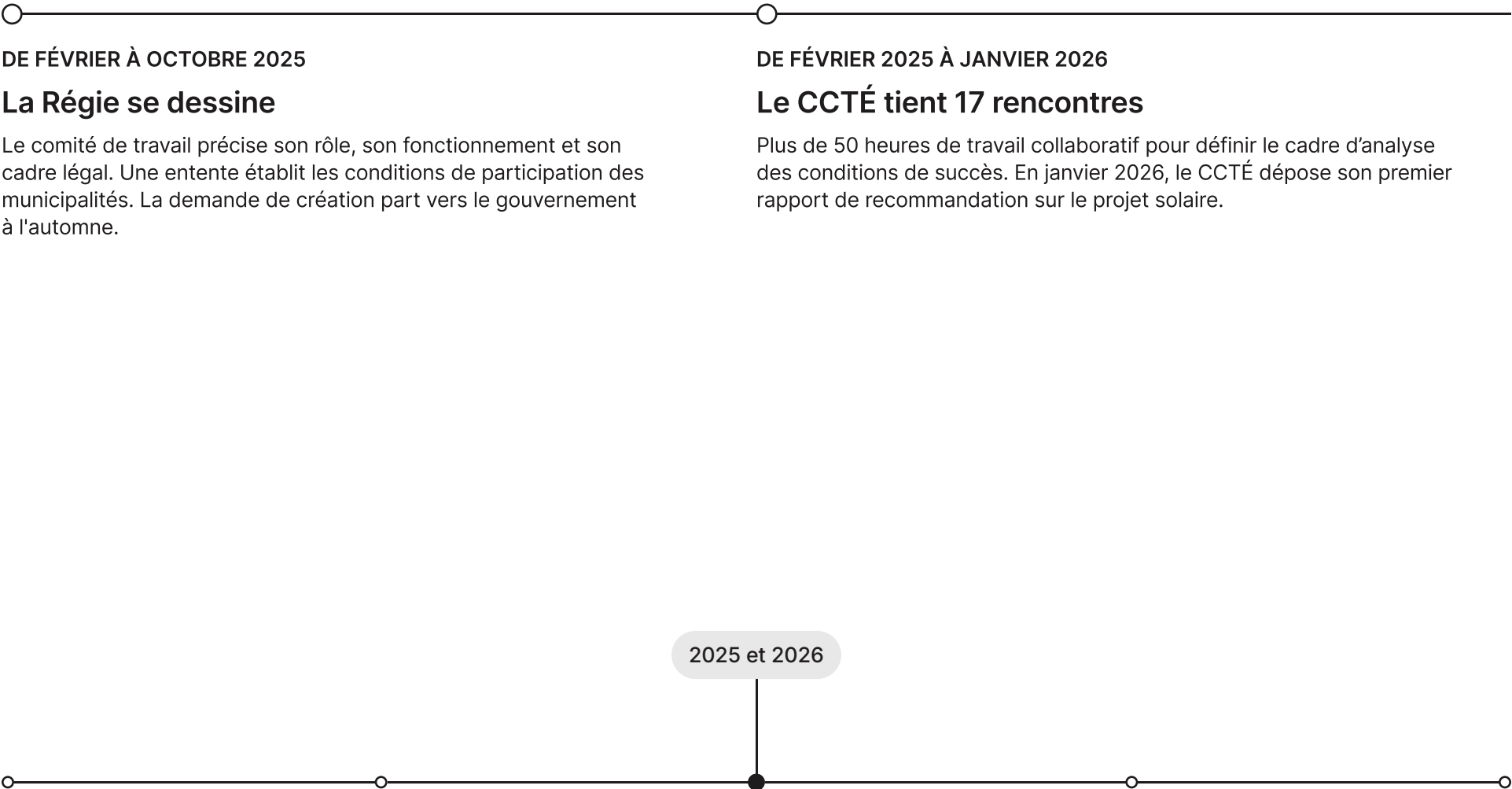


2024 et 2025

Le milieu se dote d'une démarche de réflexion collective et participative

Deux années servent à écouter, à définir des conditions de succès et à bâtir l'organisation qui portera les décisions d'investissement.





2026

Les processus sont mis en application et font leurs preuves, puis la Régie voit le jour.

Le projet solaire met la nouvelle façon de faire en application, pendant que la création de la Régie suit son cours.



2026

À venir

Les prochaines décisions, et les moments pour se prononcer

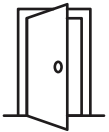
Les prochains mois portent les décisions d'investissement. Chacune arrive après une étape d'analyse et une occasion de se prononcer.



À venir

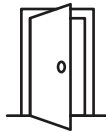


Vos questions ont trois portes.



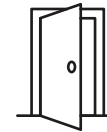
LA RÉGIE

Celles qui traitent de la participation financière du milieu, sur l'investissement et sur les retombées vont à la Régie.



LA MRC

Celles qui abordent les règlements, le schéma d'aménagement, les conditions de succès et les moments de participation citoyenne vont à la MRC.



LE PROMOTEUR

Celles qui parlent du projet lui-même, sur son tracé, ses études et ses impacts vont au promoteur.